



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

« Le Paradis des fleurs »

Matériel autorisé :

- Calculatrice de poche à fonctionnement autonome sans imprimante et sans dispositif de communication externe (circulaire n° 99 du 16/11/1999)
- Aucun document externe n'est autorisé

L'ensemble des annexes, complétées ou non, est à insérer dans la copie d'examen en l'agrafant sous le cadre « NE RIEN ECRIRE DANS LA PARTIE »

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EPREUVE

Parties	Thèmes	Annexes à rendre	Points
Partie 1	Fournisseurs et commande	Annexe 1 Annexe 2	12 points
Partie 2	Facture	Annexe 3	6 points
Partie 3	Stocks	Annexe 4	7 points
Partie 4	Calcul de coûts	Annexe 5	6 points
Partie 5	Analyse des ventes	Annexe 6	4 points
Partie 6	Réglementation	Annexe 7	5 points

« Le paradis des fleurs »

Nous sommes le 5 novembre 2008 et vous venez d'emménager dans votre nouvelle boutique « Le paradis des fleurs » 15, rue de l'horloge à NIMES. Nouvel emplacement, nouvelle clientèle, les fêtes de fin d'année approchent, vous devez, pour attirer votre clientèle, réfléchir à une nouvelle composition de style contemporain et offrir de nouveaux produits de décoration

PARTIE I - LA SELECTION DES FOURNISSEURS ET PRISE DE COMMANDE

Votre employeur décide de lancer un appel d'offres à trois fournisseurs, pour une commande de 5 vases hauts en céramique d'inspiration asiatique et de différentes couleurs, à recevoir avant la fin du mois.

Vous recevez leurs réponses :

FOURNISSEUR 1 :
ZEN TOUJOURS
Prix unitaire : 50 € HT
Remise habituelle : 10 %
Port : 16 € HT
Paiement : 50 % à la commande et le reste à 30 jours
Délai de livraison : 10 jours

FOURNISSEUR 2 :
**INTERNATIONAL
DECO**
Prix unitaire: 47,00 € HT
Escompte de 2 % si paiement comptant
Port : franco
Paiement : par traite 30 jours fin de mois
Délai de livraison : 1 mois

FOURNISSEUR 3 :
DECO HOME
Prix unitaire: 59.80 € TTC
Remise habituelle : 12 %
Port : 17.94 € TTC
Paiement en 3 mensualités (1^{ère} traite à 30 jours)
Délai de livraison : 15 jours

Travail à faire :
Sur l'annexe 1

- 1 Remplir le tableau comparatif**
- 2 Répertorier les fournisseurs éliminés**
- 3 Noter le fournisseur retenu**

Après avoir choisi le fournisseur le plus compétitif, passer la commande à la date du 10 novembre 2008 pour l'ensemble des vases dont vous avez besoin pour votre entreprise. Livraison impérative dans les 15 jours. Le n° du bon de commande est 962.

Travail à faire :**Sur l'annexe 2 :****Compléter le bon de commande****PARTIE II – LA FACTURATION**

Votre employeur vous demande de faire la facture correspondant à l'aménagement de la terrasse (taxée à 19,6 %) de Madame DUMAS suivant les éléments ci-dessous :

- La main d'œuvre est de 30 € HT de l'heure par personne, en sachant que 2 employés ont été prévus pendant 1 heure
- La livraison est de 15 € HT
- Le paiement : 15 jours à réception de la facture
- Matière d'œuvre :

Réf. T03	5 thuyas	15.50 € HT pièce
Réf. B09	8 bruyères	5.20 € HT pièce
Réf. B12	3 buis	25.30 € HT pièce
Réf. V56	5 vasques en pierre	55.00 € HT pièce
Réf. T06	2 sacs de terreau	15.35 € HT pièce
Réf. A98	Accessoires divers	33.00 € HT le lot
- Remise négociée 5 % sur la matière d'œuvre.

Travail à faire :**Sur l'annexe 3 :****Etablir la facture de Madame DUMAS**

Epreuve E4 U40 - Gestion de l'entreprise
Deuxième partie : Gestion de l'entreprise - Coeff. 2 - Durée : 3 heures
SUJET

PARTIE III - VALORISATION DES STOCKS

Votre employeur vous demande de valoriser le stock de ses vases de la gamme « Milédie » en utilisant la méthode CMUP après chaque entrée.

- STOCK AU 01/01/09		25 vases à 5.50 €
- Le 08/01/09	BE n°3	10 vases à 5.70 €
- Le 10/01/09	BS n °101	20 vases
- Le 15/01/09	BE n°4	32 vases à 5.80 €
- Le 17/01/09	BS n°102	35 vases
- Le 20/01/09	BE n°5	50 vases à 5.10 €

Travail à faire :

Sur l'annexe 4 :

- 1- Faire la fiche de stock selon le coût moyen unitaire pondéré après chaque entrée.**
- 2- Citer 2 autres méthodes de valorisation des stocks.**

PARTIE IV – LE CALCUL DES COUTS

A présent, vous allez réfléchir aux coûts et au prix de vente de la nouvelle composition que vous souhaitez proposer à votre clientèle. La fabrication de cette composition nécessite les éléments suivants :

- 6 anthuriums à 1,25 € la pièce
- 4 greens peace à 0,57 € la pièce
- 10 ornithogales à 0,23 € la pièce
- 10 germinis à 0, 23 € la pièce
- 2 asters montés à 0,49 € la pièce
- feuillage à 1,65 €
- accessoires pour 5,55 €

L'entreprise a supporté des frais d'approvisionnement d'un montant de 15,5 € pour 200 fleurs sachant que 33 sont nécessaires à cette composition.

Par ailleurs, le coût horaire d'un fleuriste est de 30 € HT sachant qu'il est prévu 30 minutes de travail.

Travail à faire :

Sur l'annexe 5 :

- 1/ Calculer le coût d'achat de cette composition. (tableau 1)
- 2/ Calculer le coût de fabrication de cette composition. (tableau 2)
- 3/ Sachant que les charges d'exploitation (EDF, assurance, etc.) représentent 8% du coût d'achat, déterminer le coût de revient de cette composition.
- 4/ D'après les informations de votre profession, vous devez appliquer une marge nette sur le coût de revient de 30%. Déterminer le prix de vente HT de cette composition.
- 5/ Déterminer le prix de vente TTC de cette composition (TVA à 19.6%)
- 6/ Calculez le coefficient multiplicateur de cette composition.

Partie V – ANALYSE DES VENTES

Votre employeur vous demande d'analyser l'évolution des ventes depuis 2003. Pour cette analyse, vous disposez du chiffre d'affaires des années précédentes.

Travail à faire :

Sur l'annexe 6 :

Répondre aux questions.

PARTIE VI - REGLEMENTATION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Travail à faire :

Sur l'annexe 7 :

A partir du document 1 ci-joint, et de vos connaissances, répondre aux questions.

Epreuve E4 U40 - Gestion de l'entreprise
Deuxième partie : Gestion de l'entreprise - Coeff. 2 - Durée : 3 heures
SUJET

Document 1

Le point sur...

LA GESTION DES DÉCHETS DE VOTRE BOUTIQUE

Ça se paye !

Que faire des déchets générés par votre activité professionnelle ? Un problème plus compliqué et coûteux qu'il n'y paraît si l'on veut respecter les textes à la lettre. D'autant qu'en ce domaine, chaque commune ou collectivité territoriale possède plus ou moins son propre règlement, ses aménagements, son seuil de tolérance. Certaines ont, tout de même, pensé à vous et proposent des solutions intéressantes pour la collecte, mais aussi pour la valorisation.

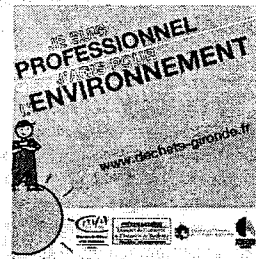
TEXTE ET PHOTOS VÉRONIQUE COTTIER, SAUF MENTIONS SPÉCIFIQUES

Cartons, déchets de papiers d'emballages, végétaux (fleurs, feuillages, bois), pots de fleurs cassés, fils de fer, bidons de produits phytosanitaires vides ou aérosols... Votre beau métier de fleuriste génère un

volume important de déchets dont il faut bien se débarrasser. Même s'il est très tentant et, surtout, plus facile de les jeter avec les ordures ménagères, sachez qu'en théorie, cette pratique est totalement prohibée.

En effet, selon la loi « chaque entreprise est responsable de l'élimination de ses déchets. Elle doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation ». En clair, la collectivité n'a pas à payer, même indirectement, pour vos poubelles professionnelles. Elles doivent être prises en charge par un collecteur

(public ou privé) contre une redevance — un contrat doit être signé à cet effet — ou portés par le fleuriste à une déchetterie spécifique pour les professionnels. On retrouve, même à votre petit niveau, le désordre mais sacré-saint principe de "pollueur/payeur", même si les déchets produits par le fleuriste sont pour la plupart valorisables et peu polluants.



Les professionnels de Gironde peuvent se procurer cet autocollant, symbole de leur engagement pour la protection de l'environnement.

En pratique et sur le terrain, il y a des tolérances et des aménagements, en fonction notamment du volume de déchets produits. Le mieux étant de se renseigner auprès des différents partenaires qui peuvent vous aider dans ce domaine (voir l'encadré *Contacts utiles*, page 42).

Petits arrangements... ou grosse amende !

Certaines collectivités appliquent la gratuité en dessous d'un certain volume, comme Suresnes (Hauts-de-Seine) qui



L'exercice du métier de fleuriste génère des déchets dont il faut bien se débarrasser. Mais, au-delà d'une certaine quantité, il faut payer !

Epreuve E4 U40 - Gestion de l'entreprise
Deuxième partie : Gestion de l'entreprise - Coeff. 2 - Durée : 3 heures
SUJET



a fixé le plafond de gratuité à 240 litres (à l'exception du verre et des produits toxiques), sachant tout de même qu'une boutique de fleuriste en pleine activité peut produire l'équivalent de plusieurs bacs par jour. Si le ramassage a lieu tous les jours, c'est jouable. Mais s'il n'a lieu que deux fois par semaine, ça se complique.

les collectivités s'impliquent...

À Paris, les déchets non ménagers produits par les professionnels sont collectés soit par un collecteur privé, soit par les services de la ville, moyennant une redevance particulière, calculée au prorata du service rendu. Au-delà d'une franchise de 330 litres par jour, le service est payant en proportion du volume de déchets produits. Des bacs spécifiques (à couvercle beige) sont fournis à l'entreprise, en concertation entre le demandeur et le service de propreté concerné. Gare aux contrevenants qui encourrent une amende de 183 € en moyenne. Notez que les cinq déchetteries de la ville sont interdites aux professionnels.

D'autres collectivités, comme la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB), ont créé des déchetteries (payantes), où les artisans peuvent venir déposer leurs déchets, recyclables

ou non (voir encadré "Les déchets du fleuriste" page 42). Le département de la Gironde est d'ailleurs très en pointe dans ce domaine : chambres consulaires, départements, communautés d'agglomérations ont mis en place un programme des déchets très poussé, avec un site dédié www.dechets-gironde.fr (une fiche spécifique aux fleuristes est téléchargeable sur ce site).

Pour les emballages, les détaillants détenant la carte d'acheteur du MIN de Rungis ont la possibilité de déposer leurs emballages pré-triés – cartons, cagettes, bois, plastiques... – au Point E, point de collecte situé non loin du bâtiment C1. « Il suffit de retirer une carte d'accès gratuite à Rungis Accueil » signale Thierry Delmotte, chef du secteur horticulture et décoration. « Cela évite les dépôts sauvages qui sont une véritable plaie sur le marché » ajoute-t-il (voir l'encadré "Rungis : gare aux P.V. !").

... les grossistes aussi.

D'autre part, beaucoup de grossistes, notamment en fleurs coupées, ont déjà songé au problème depuis longtemps et vous fournissent les fleurs dans des contenants consignés et réutilisables : seaux ou caisses en plastique.

Sur le MIN de Rungis, le Point E accepte les emballages pré-triés (bois, cagettes, cartons, plastiques...) des détaillants possesseurs d'une carte d'acheteur et du badge "Point E".

RUNGIS : GARE AUX P.V. !

Sur le MIN de Rungis, la Semmaris a fait des efforts pour aider les commerçants munis de la carte d'acheteur à se débarrasser de leurs emballages. Il n'empêche que régulièrement, des déchets plus ou moins en rapport avec l'exercice de la profession jonchent les parkings et les allées du MIN, ce qui conduit Thierry Delmotte, responsable du secteur fleurs et décoration, à renouveler un avertissement qu'il doit lancer régulièrement. « Il est formellement interdit d'introduire des déchets autres que ceux destinés au dépôt au point E dans l'enceinte du Marché. Tout dépôt sauvage sur les voies et les parkings est également interdit et sera puni d'une amende de 450 €, majorée en cas de récidive » rappelle-t-il. Les "serial pollueurs" peuvent même être traduits en conseil de discipline et se voir interdire l'accès au marché.

Le Marché Aquiflor
recherche
un distributeur
de fournitures et décorations
pour fleuristes

Surface disponible
de 50 à 500 m²
Très haut potentiel de clients



Le marché référent des professionnels
de la pépinière et de l'horticulture
du grand sud-ouest - tél. 05 56 89 00 23
16, allée de Mégevie - 33174 Gradignan (près Bordeaux)

Annexe 1

Tableau 1

	ZEN TOUJOURS	INTERNATIONAL DECO	DECO HOME
Brut commercial			
Remise			
Net commercial			
Port H.T.			
Total Net			
Livraison			
Règlement			

Tableau 2 : Fournisseurs éliminés

NOMS	RAISON(S)

Tableau 3 : Fournisseur retenu

NOM :

Annexe 2

DECO HOME Zone artisanale Puech Radier 34970 MONTPELLIER - LATTES Tel : 04 67 92 22 70 Fax : 04 67 58 90 12

BON DE COMMANDE N°

DATE :

DATE DE LIVRAISON SOUHAITEE :

Réf.	Désignation	Quantité	P.U. brut HT €	Remise en €	P.U net HT €	Montant HT €
92525	Vase haut "Asie"	5	50,00			
3700	Coupe océan	5	21.03			
110	Panier tressé avec anse	7	19.12			
250	Coupe plastique blanche	2	8.92			
Montant Total H.T						
Livraison						
T.V.A. (19,6 %)						
MONTANT TOTAL T.T.C.						

Annexe 3

FACTURE N°520

Madame DUMAS

15, rue du blé

30 000 Nîmes

DATE : 27/11/2008

Votre commande n° 003 du 18/11/2008

Réf.	Désignation	Qté	Prix unit. brut HT €	remise en €	Prix unit. net HT €	Montant total HT €
Total HT						
Livraison						
TVA (19,6 %)						
Total TTC						

Conditions de règlement :

.....

.....

Annexe 5

1/ Calcul du coût d'achat

Désignation	Prix en €	Quantité	Montant en €
<i>Anthuriums</i>			
<i>Green peace</i>			
<i>Ornithogales</i>			
<i>Germinis</i>			
<i>Asters montés</i>			
<i>Feuillage</i>			
<i>Accessoires</i>			
<i>Approvisionnement</i>			
Coût d'achat			

2/ Calcul du coût de fabrication

Désignation	Prix	Quantité	Montant
Coût d'achat			
Main d'œuvre			
Coût de fabrication			

3/Calcul du coût de revient

Désignation	Prix	Quantité	Montant
Coût de fabrication			
Charges d'exploitation			
Coût de revient			

4/ Déterminer le prix de vente HT en justifiant votre calcul.

.....

.....

5 / Prix de vente TTC de la composition en justifiant votre calcul.

.....

.....

6 / Calculer le coefficient multiplicateur en justifiant votre calcul.

.....

.....

ANNEXE 6

1/ Compléter le tableau suivant :

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2008/2003
Chiffre d'affaires En milliers d'euro	155	172	123	123	138	145	
Taux d'évolution du chiffre d'affaires							

2/ Il s'est fixé comme objectif de chiffre d'affaires pour 2009 une augmentation de 12% par rapport à l'année précédente. Calculer l'objectif de chiffre d'affaires pour 2009.

.....
.....
.....

Annexe 7

Vous êtes sensible aux questions d'environnement ; de ce fait, le tri sélectif vous intéresse. À partir du document 1 et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes :

1/ Définir le tri sélectif.

.....
.....
.....

2/ Citer 2 contraintes du tri sélectif, pour le fleuriste.

-
-

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.